L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 8 NOVEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE
ABONNEMENT.
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.
ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans une annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.
ABONNEMENTS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, [illegible] les agents pour navires, bateaux à vapeur et bateaux à commission, [illegible] commerce faisant la commission, [illegible] avis par écrit [illegible] d'avance.
LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, [illegible] terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves [illegible] épaves ou égarés, etc., [illegible] prix des annonces.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalle [illegible] pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion [illegible] devront être [illegible] de cette disposition.
LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et [illegible] personnelle (lorsqu'ils pourront être admises) [illegible] du prix ordinaire et d'avance.

CHARLES A. BARRIERE,
IMPORTEUR ET MARCHAND
DE
MARCHANDISES SECHES,
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 21, rue de Chartres,
[illegible] NOUVELLE-ORLEANS.

JAMES VANCE. MAXWELL LEPPER.
VANCE & LEPPER,
Importateurs et Marchands Commissionnaires,
No. 24, rue Bienville,
[illegible] NOUVELLE-ORLEANS.

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
2 nov.

LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT.
Correspondant du comptoir de la Librairie Française.
ON vient de recevoir à cette librairie, par le paquebot Rubicon du Havre, les nouveautés littéraires suivantes: Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, tome [illegible]; [illegible] Ne, ole-mentor; le Livre des Familles, Paroles du [illegible]; Jérôme Paturot, [illegible]; [illegible] de Rome; [illegible] les Jésuites, 37me [illegible]; [illegible] Revue [illegible] Mme Tastu, Elu [illegible] Maternelle, 1 vol. Leroy, [illegible] Revue Pittoresque, première année; Paris chantant [illegible] Amours de Paris, [illegible]; Michelet, du Prêtre, de la Femme et de la Famille; [illegible] Mystères [illegible] Paris à table, [illegible] Balzac, Paris marié [illegible] Œuvres choisies [illegible] Siècle de Louis XIV [illegible] Bouillet, Dictionnaire de géographie, un grand assortiment d'ouvrages [illegible]; Léon Gozlan, Marins illustrés; Morale [illegible] Français; Panorama des Peuples; Géographie en estampes, [illegible] Histoire de Jérusalem; Machiavel [illegible] Romain; le Christ devant le siècle; de la Mort avant [illegible] dans les Deux Mondes; Pharmacopée [illegible] Morand, Dictionnaire d'Education, Œuvres complètes de Donat, Ortolan, Explication des Institutes, [illegible] Histoire de Dix Ans.
1 nov V. HEBERT, 149, rue de Chartres.

LE LIVRE DES FAMILLES,
JOURNAL DE M. LE CURÉ.
JOURNAL nouveau, publié sous la direction de M. l'abbé [illegible] paraissant une fois par mois, depuis le 1er novembre 1844. Prix $2 50 par an. Ce journal est illustré par les premiers artistes de Paris.
On s'abonne à la librairie de V. HEBERT, 149, rue de Chartres, où des prospectus seront délivrés gratis. 1 nov

VENANT D'ETRE REÇUS:
LE JUIF ERRANT illustré—Les 39e à 49e livraisons
LE MAGASIN PITTORESQUE—Le No. de juillet, au [illegible] livraison
REVUE PITTORESQUE—Journal nouveau illustré par les premiers artistes, $7 50 par an—Les 4e et 5me livraisons [illegible]
HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, par A. Thiers [illegible] la livraison
En vente chez VICTOR HEBERT, 149 Chartres

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, par A. Thiers—Edition de Paris—Les souscripteurs [illegible] ouvrage sont prévenus que le 4me volume [illegible] par le navire Rubicon, du Havre, et est prêt [illegible] et en vente à la librairie de
[illegible] V. HEBERT, 149, Chartres.

CHAUVIN & LEVOIS,
18, rue Chartres,
VIENNENT de recevoir par les navires Rubicon et Talma [illegible] du Havre, [illegible] de Liverpool, et Alberta, de New-York, un grand assortiment de marchandises françaises, anglaises et américaines.
[illegible]

Marchandises en Fil.
LE soussigné a reçu par de récents arrivages et a en son magasin un vaste assortiment de Marchandises suivantes, qu'il offre à vendre par colis, à des termes raisonnables savoir:
TOILE à chemises, qualités assorties, en pièces et demi pièces,
Toile à drap, assortie en qualités et largeurs;
[illegible] batiste fil, unis, à ourlets et à coins imprimés;
Linge de table, uni et damassé, en fil, grandeurs assorties;
[illegible]
Les [illegible] bleues et à carreaux fantaisie en fil;
Coutil en fil, blanc et de fantaisie;
Bas à moustiquaire, tout fil, écru, uni et à raies;
[illegible] et Toile à habitant, en fil;
Toile de Hollande, fil blanche, écrue et rouge ardoise;
Fil à tailleur et à cordonnier,
[illegible] fil, assortis.
Mousselines et Marchandises en coton:
Linon Bishop et Victoria,
Linon Book de l'Inde et de Suisse;
Mousselines rabattues, à carreaux et à raies;
Mouchoirs imitation batiste;
[illegible] Madras et Verona;
Bandes et Entredeux, cols cousus, &c.
Galons, bas, etc. etc.
et divers autres articles. SMITH BRYAN,
[illegible] 20 Douane

OCTAVE TALAMON,
14, rue de Chartres
REÇOIT par le Norman, du Havre, Vicksburg, de N. York, un grand assortiment de Marchandises françaises et américaines, qu'il offre à vendre à des prix modérés. Son stock se compose de:
Mousseline de laine de différents prix;
Châles cachemire et Thibet, 6[illegible] et 7[illegible];
Dito mousseline de laine noirs [illegible];
[illegible]
Cotonnade française; Casimir pour pantalons;
[illegible]
[illegible] Rubans satin Nos 1 à 12;
Rubans taffetas Nos 1 à 12;
Gants de peau pour hommes et pour dames;
Dito de cachemire, dito dito;
Dito de soie, dito dito;
Dito de filoselle, dito dito;
Dito de coton, dito dito;
[illegible] Polka et Pavanne moirées; dito [illegible];
Corsets français de toutes qualités;
Soie à coudre noire et bleue;
Chaussettes merinos, blanches, de cachemire, grises;
Dito coton assorties; Passementerie nouvelle;
Cordelières grandes et petites;
[illegible] en soie et poil de chèvre; dito en coton;
Coton jaune pour rideaux; Bas de soie noirs;
Chaussettes de soie noires, dito rayées, couleurs;
Bas coton gris, français; dito bleus et blancs;
Jarretières de peau avec élastiques; dito pour enfans;
Canevas à broder, Cravates de soie noires et couleurs;
Bretelles dans tous les genres; Mitaines [illegible];
[illegible] de velours, assortis;
Bourses en soie, ombrées et unies; do coton, tous genres;
Un grand assortiment de Parfumerie fine;
[illegible] de fil de toutes descriptions;
Colliers et Bracelets dans tous les genres;
Peignes [illegible], différens genres;
Dito de buffle, do de corne, do; Cartes à jouer;
Un grand assortiment de Peignes d'ivoire;
Aiguilles et capsules, toutes qualités;
Couverts et Cuillères Walpane, dito argentées;
Dito dito Camperhaven; dito fer battu;
Miroirs, différens genres, Epingles, Aiguilles, [illegible];
Soie à coudre, et une variété d'autres articles. 30 oct

LORNE & FROS, 21, rue de Chartres, ont reçu par les derniers arrivages et offrent à vendre à bas prix,
Soierie noire, moirée pour mantelets,
Pékin noir rayé satin et façonné,
Do do de satine moire,
De rayés satinés, ombrés, riches,
Poult de soie caméléon,
Gros de Naples glacés rayés et ombrés,
Gros de Naples unis, noirs et noir bleu,
Gros grains, gros de suisse et gros de France,
Satins blancs, cerises et noirs,
Echarpes Pékin noir, satinées,
De velours algérien,
Do sat n écossais et gros de Naples glacés,
Châles cachemire et Pékin couleur,
Do mousseline laine et en couleur,
Do tricot laine et en casimir,
Cravates cachemire pour Dames,
Do en soie, unies et façonnées,
Mouchoirs batiste, unis, brodés et à vitrière,
Mousselines laine, riches et cachemire d'Ecosse,
De do noire, grande largeur,
Bareges et balzorine de laine,
Damas à rideaux rouges, bleus et autres,
Coton chameau bleu et rouge, à rideaux,
Indiennes françaises, américaines et anglaises,
Bas de laine, de soie et de coton,
Chaussettes blanches et écrues,
Velours de soie couleurs assorties,
Cotons blancs et écrus larges assorties,
Toiles d'Irlande, serviettes, mouchoirs [illegible],
Calicots, bretelles, [illegible],
[illegible]
laine, tapis de tables et quantité d'autres articles.
18 oct LORNE & FROS, 21, rue de Chartres

Nouvelle-Orléans :
SAMEDI MATIN, 8 NOVEMBRE 1845.

CANDIDATS WHIGS:
POUR GOUVERNEUR,
WILLIAM DEBUYS.

POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR,
EDWARD SPARROW.

M. JOHN C. CALHOUN.—Hier matin, vers les 6 heures, M. J. C. Calhoun arriva, avec la députation qui avait été au-devant de lui, à bord du steamer J. L. Day, au débarcadère du chemin de fer, où il fut invité à un déjeuner à la fourchette, à l'hotel Washington. A onze heures, il prit le rail Road Pontchartrain. Vingt minutes après il arrivait au dépot rue des Champs Elysées, au milieu d'une foule empressée d'accueillir l'hôte illustre de la ville.

En quittant les chars, M. Calhoun fut reçu par le maire, et la procession se forma immédiatement, militaires en tête, sous les ordres du général John L. Lewis. Venait ensuite, dans une calèche découverte, M. Calhoun, le Gouverneur et le Maire. Dans une seconde calèche se trouvaient un fils de M. Calhoun et les trois recorders—Suivait ensuite une longue file de voitures où se trouvaient le major général Gaines, les membres du Conseil général et des Conseils de chaque Municipalité, et un grand nombre d'étrangers de distinction et de citoyens.

Enfin venaient quelques compagnies de pompiers, bannières en tête.

Le cortège suivit la levée jusqu'à la rue Poydras, remonta cette rue jusqu'à celle du Camp, et parcourut successivement les rues Julie, Carondelet, Saint Charles et Royale jusqu'à l'Hôtel St. Louis, où se trouvaient les appartemens préparés pour l'illustre visiteur.

Comme le cortège passait devant la place d'armes, e Bataillon d'Artillerie aux ordres du capitaine Augustin, tira un salut. Les batimens de la rade étaient pavoisés et des pavillons flottaient sur les établissemens publics.

A l'Hôtel, un grand nombre de personnes furent presentées à M. Calhoun, à quatre heures on lui donna un diner à peu près exclusivement *municipal*

M. Calhoun a paru être flatté de la réception que ui ont faite les Orléanais.

LE COURRIER ET LE CHARLESTON MERCURY.

Nos lecteurs se rappèleront peut-être que l'appréciation faite par nous du premier article du *Courrier* sur le tarif ne souleva d'abord aucune réclamation de sa part. Ce ne fut que lorsqu'il se vit attaqué par ses confrères en locofocoïsme, à cause de cet article, qu'il prétendit que nous avions mal rendu sa pensée. Pour toute réponse nous nous bornâmes à donner le texte de ses observations et la traduction en regard.

Le *Charleston Mercury*, l'un des principaux assaillans des doctrines économiques du *Courrier*, revient à présent là-dessus, dans un assez long article, et traite fort durement notre pauvre confrère. Nous traduisons une partie de cette *mercuriale* pour montrer ce que les propres amis en politique du *Courrier* pensent du reproche qu'il nous a fait d'avoir dénaturé le sens de ses observations.

"Le N. O. *Courier* a jugé convenable de s'occuper du *Mercury*. Nous ne lui rendrions pas la pareille si l'organe de l'administration ne l'avait choisi comme un de ses aides-de-camp contre nous, et ne lui avait ainsi donné une sorte de notoriété. Nous avions dernièrement cité un paragraphe de son côté français, tel qu'il avait été traduit par le *N. O. Bee*, dans le quel paragraphe il exprimait sans réserve son approbation au tarif de 1842. Le *Courrier* du 21 se plaint de cette citation en langage peu convenable, et prétend que la traduction est infidèle. Le *Bee* publie l'original et la traduction en regard; nous avons comparé soigneusement les deux versions et nous les avons trouvées, quant au sens, parfaitement identiques. L'accusation d'altération est dénuée de tout fondement. (*There is not a shadow of foundation for the charge of perversion*) et nous ne pouvons nous expliquer cette accusation de la part du *Courrier*, qu'en supposant ce que son éditeur français n'entend pas l'Anglais, ou que son éditeur Anglais n'entend pas le Français.

"Le *Courrier* a d'ailleurs très malheureusement mal choisi le jour pour se plaindre d'avoir été mal interprété; car, ce jour-là même il consacrait toute une colonne à défendre de son mieux le tarif actuel et à combattre les doctrines contenues dans la lettre de M. McDuffie. Il n'y a pas grand chose à dire de cette étrange argumentation. Elle se résume en cette découverte que le tarif actuel ne fait payer que ce qui va dans le trésor des Etats-Unis;—que le peuple ne paie aucun droit ni sur les sucres de la Louisiane, ni sur le fer de la Pennsylvanie, ni sur les draps du Massachusetts, ni sur le sel de New York! Il est impossible de raisonner avec de pareilles gens; et comme la charité nous oblige à les supposer dénués d'intelligence (*born blockheads*), on doit les excepter de tout blâme."

Tant il est vrai de dire qu'on n'est jamais trahi que par les siens!

THEATRE D'ORLEANS.—Jeudi soir le théâtre a fait un heureux essai de son nouvel éclairage au gaz, la galanterie de la direction avait ouvert les portes du sanctuaire à ceux qui désiraient avoir un avant goût de ce que vont être désormais nos représentations théatrales; et les nombreux visiteurs qui ont profité de la permission, ont prouvé par leur unanime approbation que nos premiers éloges n'étaient que justice. Oui, la salle d'Orléans est devenue véritablement élégante, et l'aspect qu'elle présentera les jours où la foule s'y portera, sera véritablement magique, surtout dans le demi-cercle des loges de face. On a pu s'en faire une idée jeudi soir; car les dames de notre ville y avaient envoyé une nombreuse et brillante délégation. Toute cette partie nouvelle de la salle est on ne peut plus heureusement distribuée; et la population de couleur libre qui en occupe le second étage, possède maintenant des places qui n'ont rien à envier aux meilleures de la salle. Ces places se composent d'une belle galerie et de loges grillées qui le cèdent à peine aux premières; elles sont tout à fait séparées des troisièmes de côté et par leur position et par leur niveau, et grâce à la suppression du lustre, elles sont de beaucoup supérieures aux anciennes secondes grillées auxquelles elles succèdent.

D'après un calcul publié dans le *Picayune*, qui a, nous le croyons, puisé ses renseignemens à bonne source, voici quel est le nombre des places assises dont peut disposer le contrôle: Parquets, 125; Baignoires, 80; Parterre, 250; Premières de côté (18 loges), 80; Premières de face découvertes (23 loges), 92; Premières de face grillées (14 loges), 56; Stalles des premières, 51; Secondes de coté, 100; Secondes grillées de face, 60; Galerie des secondes, 50; Troisièmes de côté, 300; total général 1,344 spectateurs assis. Grâce à la largeur et à la disposition des galeries, trois cents spectateurs de plus pourront trouver à se placer les jours de grande foule. Ces chiffres prouvent que la salle est désormais en mesure de répondre à toutes les exigences du public.

Il s'empressera sans doute de profiter des l'ouverture des nouveaux avantages qui lui sont offerts. La direction de son coté n'aspire qu'au moment où elle pourra faire l'inauguration de sa nouvelle salle. Elle n'attend plus que l'arrivée de quelques artistes, retardataires malgré eux, et le retour des costumes. Espérons que l'Arkansas les lui rendra bientôt et que mardi la salle d'Orléans s'ouvrira aux amateurs de spectacle et aux admirateurs de nos premiers sujets.

Avant de terminer, une réparation à qui de droit à propos de réparations. Nous regrettions que la façade restât vieille pendant que la salle rajeunissait: la direction n'a pas voulu, à ce qu'il parait, que d'autres que nous éprouvassent ce regret. Elle fait recrépir et repeindre la façade; elle veut que tout soit en harmonie, extérieur et intérieur; on ne peut que la louer de ses efforts pour arriver à faire complètement bien.

Le premier numéro d'une revue mensuelle, intitulée "Le Franc Maçon", vient de paraître. M. Ch. David en est l'éditeur.

Le "Franc Maçon" parait avoir pour but de repousser les attaques dont la franc-maçonnerie est l'objet de la part des profanes, et, sans doute aussi, de glorifier les doctrines maçonniques. Tous les maçons sont invités à contribuer à cette œuvre spéciale à laquelle nous souhaitons le succès qu'elle mérite.

M. Etienne Frontis, natif de France, prêchera en français dans l'Eglise située place Lafayette, demain à une heure après midi.

CHRONIQUE LOCALE.

Un mulâtre nommé Ben a été arrêté hier par la police de la Seconde Municipalité, sous l'accusation d'avoir commis le crime de viol. Il sera examiné devant le recorder Baldwin.

Ben, esclave de M. Fassman, a été arrêté hier par la police de la seconde municipalité, sous l'accusation de s'être introduit de nuit dans la chambre de M. Crane, au coin des rues Baronne et Hevia, et d'y avoir volé $95 en argent et divers effets à usage.—On a trouvé sur lui une belle montre Lépine en or, appartenant à M. Chamberlin, rue St. Joseph, volée il y a une quinzaine de jours.

NOYÉ.—Un Allemand nommé John Richter, employé comme journalier à bord du steamer Palestine, est tombé dans le fleuve, dernièrement, devant Louisville, et s'est noyé. On n'a pu retrouver son corps.

On lit dans le Louisville Journal du 27: Une jeune Allemande nommée Ellerslane, qui demeurait dans [illegible] rue, a disparu samedi soir. Il était malade [illegible] quelques jours et avait pris médecine dans la soirée. On suppose qu'il se sera noyé.

Dix ou douze Indiens Loups, parmi lesquels étaient Bhue-Hange et Pork-Long, ont passé dernièrement à Louisville se rendant chez eux, après une absence [illegible]

TRISTE ACCIDENT.—Nous voyons par le Louisville Journal du 29, que le samedi précédent, à Paducah, le nouveau steamer Joan of Arc, qui était prêt sur les chantiers, a été mal lancé et a tué cinq hommes, parmi lesquels le second capitaine.

COLLISION DE BATEAUX A VAPEUR.—Les steamers Express Mail et Dorman, se sont violemment abordés dernièrement près de Vevay, Indiana. Heureusement que le dommage n'est pas considérable et personne n'a été tué.

On dit que Pitchlyn, le chef élu des Chactas de l'Ouest, visitera Washington, cet hiver, et demandera que sa nation soit admise dans l'Union comme territoire, avec tous les privilèges qui en dérivent.

Le South Carolinian assure que ces Indiens ont adopté une Constitution par un vote régulier de la nation et qu'ils ont pris toutes les mesures préliminaires nécessaires pour la soumettre au Congrès par l'intermédiaire de leur digne chef et représentant Pitchlyn. Nous applaudissons cordialement à ce résultat. Ces Indiens s'étant civilisés, il est tout simple qu'ils demandent maintenant les privilèges de la civilisation à ceux qui les poussent vers l'Ouest depuis tant d'années. Comme les enfans d'Israel, ils ont longtems erré dans le désert, mais, sous la bienfaisante influence du travail, qui leur procurera à jamais le repos et l'abondance, l'heure de leur régénération approche.

POPULATION DE LA CHINE.—M. Cushing pense que le recensement chinois, qui porte à trois cent cinquante millions d'ames, la population du Céleste Empire, n'est pas fort exagéré.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 3.
Séance de mardi le 4 novembre 1845.

Le Conseil s'est réuni ce jour conformément à l'ajournement.

Membres présens, l'honorable G. W. Lewis, président du Conseil, MM. Nadaud, Charbonnet, Boylan, Eustis, Wiltz, Andry et Audler.

Le journal de la dernière séance est lu et approuvé.

Sur motion de M. Wiltz, le fauteuil nomme un comité de 3 membres pour examiner les qualifications de M. George Eustis, membre élu du 2d district.

MM. Wiltz, Nadaud et Andry sont nommés de ce comité; après quelques instans de recès, M. Wiltz rapporteur de ce comité, soumet le rapport suivant, qui a été adopté:

Le comité nommé à l'effet d'examiner les qualifications de M. George Eustis, a l'honneur de vous rapporter qu'il a toutes les qualifications requises par la loi pour siéger comme alderman du 2d. district de cette municipalité.

P. S. WILTZ,
D. O. NADAUD,
MANUEL ANDRY.

Lecture est faite du message suivant du maire:

MAIRIE DE LA N. ORLEANS,
Le 29 octobre 1845.

A M. le Président et MM. les membres du Conseil de la municipalité No. 3.

Messieurs,

Je me vois à regret obligé de renvoyer à votre considération ultérieure les résolutions adoptées dans votre dernière séance et ayant pour objet d'amender vos deux ordonnances du 18 mai et du 12 mars, de la présente année, concernant les vacheries. Je suis d'opinion que la défense portée par ces ordonnances, de laisser errer certains animaux, embrasse déjà un espace très vaste et qui est pleinement satisfaisant; et, malgré ma déférence pour le Conseil, je ne saurais admettre l'utilité d'étendre la même défense comme le veulent vos dernières résolutions, à une portion de terrain qui est en grande partie déserte, et qui n'est guère habitée que par des marchands de lait et des jardiniers. Il y aurait, je le crains, plus d'inconvéniens que de bons résultats à attendre de cette mesure; car elle contribuerait plutôt à empêcher l'augmentation de la population dans le 4me district, qu'à protéger les intérêts de celle qui s'y trouve déjà.

Il y a, d'ailleurs, une autre raison qui m'engage à vous renvoyer ces résolutions, c'est que les limites de la partie du 4me district à laquelle vous voulez étendre la défense de laisser errer les animaux sont décrites d'une manière inexacte, et qu'il est impossible de les retrouver sur le plan de la ville. En effet la Résolution fixe ainsi ces limites "à partir de la rue Claiborne jusqu'au chemin de Gentilly, en suivant la rue Onzaga; de la rue Onzaga jusqu'à l'Esplanade". Outre que la rue Onzaga n'est pas ouverte dans toute l'étendue qu'elle doit avoir dans toute la rue Claiborne jusqu'au chemin de Gentilly, on ne sait pas quelle est la ligne ou la rue à suivre pour aller de la rue Onzaga à l'Esplanade, de sorte que cette dernière limite du moins n'est pas déterminée, ce qu'il faudra faire nécessairement si le Conseil persiste à maintenir ces résolutions.

Je suis respectueusement, Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,
E. MONTEGUT, Maire.

Sur motion, ce message a été référé au comité de Police.

Lecture a ensuite été faite du message suivant du Maire:

Mairie de la Nlle Orléans,
Le 31 octobre 1845.

A M. le Président et MM les membres du Conseil de la Municipalité No. Trois,

Messieurs,

J'ai pris la liberté de vous convoquer aujourd'hui, en séance extraordinaire, afin de vous informer que, le 28 de ce mois, le Conseil de la seconde municipalité a passé une résolution, autorisant le recorder de cette municipalité à s'entendre avec le Maire et les autres Conseils Municipaux, sur les mesures à prendre pour recevoir convenablement l'honorable John C. Calhoun, dont l'arrivée parmi nous est journellement attendue.

Une copie de cette résolution a été transmise à votre président, qui, sans doute se fera un vrai plaisir de vous la communiquer. Je me bornerai à y appeler votre attention, bien certain que vous prendrez à ce sujet, une détermination digne de vous et du grand citoyen que nous attendons.

Je suis, avec respect, Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
E. MONTEGUT, Maire.

Après lecture de la résolution du Conseil de la seconde municipalité,

M. Charbonnet a présenté la résolution suivante qui a été unanimement adoptée:

Résolu que le Recorder est et demeure autorisé à coopérer avec le Maire et les Recorders des autres municipalités pour prendre les mesures nécessaires pour la réception en cette ville de l'honorable John C. Calhoun.

Les rapports du voyer, des travaux faits depuis le 13 octobre jusqu'au 2 courant, ont été reçus et déposés dans les archives du Conseil.

Lecture a été faite des communications suivantes

1o. Une pétition de MM. Alex. Gordon et M. Musson, propriétaires du chemin de fer du golfe du Mexique, demandant la permission de continuer le dit chemin à partir du départ actuel, à travers la rue des Bons-Enfans, jusqu'à la rue Esplanade.

M. Wiltz a fait la motion de déposer cette pétition indéfiniment sur le bureau.

Après quelques débats pour ou contre l'adoption de la dite motion, le même membre a demandé l'appel nominal, quand il a paru que MM. Nadaud, Charbonnet, Boylan, Wiltz, Andry et Audler, avaient voté dans l'affirmative, 6 oui,—et que M. Eustis avait voté dans la négative, 1 non;—conséquemment la dite motion a prévalu, et cette pétition a été déposée indéfiniment sur le bureau.

2o. Une pétition de Madame veuve Sarah Morgan, demandant une license gratuite pour vendre quelques marchandises sèches.

M. Wiltz a présenté la résolution suivante, qui a été adoptée:

Résolu que le maire est et demeure autorisé à délivrer à Madame veuve Sarah Morgan, une license gratuite pour vendre des marchandises sèches dans les limites de cette municipalité.

3o. Une pétition de M. Damiens Marchesseault, demandant la remise d'une amende.

M. Audler a présenté la résolution suivante, qui a été adoptée:

Résolu que l'amende de $50, imposée par le recorder à M. D. Marchesseault, pour contravention aux ordonnances de police, lui soit remise; bien entendu que le dit Marchesseault devra payer les frais de Cour.

4o. Une pétition de Mme. Vve. Pierre Torregano, demandant jusqu'au 31 décembre prochain pour payer ses taxes.

5o. Une pétition de M. Jacques Gahuzès, demandant un délai de trois mois pour payer sa taxe additionnelle.

Sur motion, ces pétitions ont été référées au comité des finances avec pouvoir d'agir.

6o. Une pétition de M. Isak Blenm, demandant une license gratuite pour vendre des marchandises sèches.

Sur motion, cette pétition a été déposée indéfiniment sur le bureau.

7o. Une pétition de M. J. A. Bertin, demandant la permission de donner des bals masqués, sans payer de license, dans la maison située à l'encoignure des rues de la Levée et du Port.

Sur motion, cette pétition a été référée au comité de police.

Appel des comités.

M. Wiltz, au nom du comité de finances, a présenté le rapport suivant, qui a été adopté:

Le comité de finances a l'honneur de rapporter que le 14 octobre dernier, il a compté et brûlé la somme de $2,124 de vieux billets provenant de l'ancienne caisse d'échange, et la somme de $4,038 provenant de la taxe additionnelle de 1843, formant un total de $6,162, dont le détail est comme suit:

Emissions Sommereau,	$685
Bons d'échange, 11 janv. 1840,	1,274 50
Emission 23 avril 1840,	1,423
Do. 10 sept. do.,	1,633
Bons d'échange, 18 janvier 1841,	1,050 50
Do. do. 20 janvier 1842,	92
	$6,162 00

Et que ce jour, il a compté et brûlé de plus la somme de $17,850 de billets classés comme suit:

Emissions Sommereau,	$305
Bons d'échange, 14 janvier 1840,	1,413
Emission, 23 avril 1840,	829
Do. 10 sept. do.,	10,325
Bons d'échange, 18 janvier 1841,	4,221
Do. do. 20 janvier 1842,	757
	$17,850

P. S. WILTZ,
D. O. NADAUD.

Le même membre, au nom du même comité, a présenté les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion, et après dispensation des règles, ont été adoptées:

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer sur les mandats du maire, et conformément à la résolution du 2 décembre 1843, les comptes suivans:

A MM. Stark, Day, Stauffer & Co. le montant de leur compte jusqu'au 15 octobre 1845, $183 22

A M. Pedro Garcia, pour fourniture et pose de vitres, 8 50

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer sur les mandats du maire, et conformément à la résolution du 2 décembre 1843, et ce des fonds de la [illegible], les comptes suivans, savoir:

A M. John Jackman, pour viande fournie au dit établissement du 23 avril au 23 octobre 1845, $361 30

A M. A. Young, pour réparations faites à une pendule, 6 00

A M. J. A. Prieur, pour pain fourni au dit établissement pendant le mois d'octobre 1845, 73 20

Le même membre comme président du Bureau des directeurs des Ecoles Publiques, a présenté le rapport suivant qui a été adopté:

Rapport du Président du Bureau de la direction des Ecoles Publiques de la Municipalité No. 3.

Au Conseil de la Municipalité No. 3,

Messieurs,

Comme président de vos écoles publiques, je dois vous annoncer et c'est aussi bien l'avis des autres directeurs que le mien, qu'elles sont dans un état très prospère. Tout le monde sait que la force d'une nation dépend de l'éducation qu'elle reçoit, et que les plus instruits sont aussi les plus puissants.

La voie nous est maintenant ouverte, et nous pouvons la parcourir avec honneur. Mais pour arriver au résultat que nous nous proposons, nous devons nous prévaloir de tous les avantages qui s'offrent à nous; et je ne doute pas que nos législateurs feront tous leurs efforts pour porter plus avant le flot intellectuel qui pousse notre pays vers de belles et glorieuses destinées. Que ce Conseil fasse donc les mêmes efforts pour l'éducation de ses enfants, car il doit considérer comme ses propres enfans les élèves des Ecoles publiques.

Le système de l'instruction gratuite a déjà porté ses fruits dans tout le pays, en plaçant l'homme dans sa véritable situation, en faisant de lui un être raisonnable et intelligent, en modifiant son caractère et ses habitudes, et en produisant en général les résultats les plus heureux; l'instruction gratuite doit être considérée désormais comme la base de notre existence politique, morale et intellectuelle.

De la culture de l'esprit dépend principalement tout ce qui est recommandable dans l'homme privé, tout ce qui est honnête dans l'homme qui exerce une profession, et tout ce qui est moral dans les relations ordinaires de la vie.

La plupart des autres Etats (et surtout ceux de la Nouvelle Angleterre) s'efforcent de répandre le goût de la littérature et des sciences parmi leurs nombreux habitans, et travaillent aussi à créer des hommes d'Etat éclairés, des jurisconsultes éminens et d'habiles artisans. Que notre zèle égale le leur pour arriver à ce résultat qui est la base de nos Institutions Républicaines et la sauvegarde de nos libertés! Un peuple n'est moral et heureux qu'autant qu'il est instruit, et il ne doit jamais se confier entièrement à sa force numérique.

Je m'abstiendrai de nouvelles réflexions sur cet important sujet, et je passe de suite à la situation de nos écoles.

Nous avons en ce moment 400 élèves, distribués dans 7 différentes salles d'étude, les 3 salles du 3me district renferment 155 élèves, maximum du nombre qu'elles peuvent admettre.

L'école du 2nd district est divisée en 4 salles, renfermant 245 élèves.

Nous avons 8 professeurs répartis de la manière la plus avantageuse, ce sont:

Mme. M. Jenkins,
" M. A. Elliott,
Miss H. Jenkins,
Mr. L. Dewey,
" A. R. Muller,
" R. Wilson,
" A. St. Alexandre, et notre digne surintendant qui ne se contente pas de visiter chaque jour les écoles, mais qui est en même temps un des professeurs les plus zélés.

Je ferai observer ici que le local occupé par l'école du 2d district, quoique vaste et commode est cependant trop étroit pour le nombre des élèves et qu'il y a quelques inconvenients pour les professeurs. On a tâché de le diviser aussi bien que possible, mais la difficulté reste toujours la même. Le propriétaire est d'avis qu'une autre salle de 32 pieds de longueur sur 22 de largeur pourrait être ajoutée à la maison, moyennant un déboursé de $500, dont il offre de payer la moitié si le Conseil s'engage à payer l'autre, de cette sorte et sans de nouveaux frais, on pourrait admettre dans cette école 25 autres enfans qui pourraient être choisis dans le 4me district, dont les besoins à cet égard sont les plus pressans.

La dépense sera si légère, que je vous conseille d'adopter immédiatement une résolution pour l'érection d'une nouvelle salle; vous rendrez ainsi un service signalé au 4ème district et vous diminuerez en même tems l'encombrement des salles d'étude, car celle que je vous conseille de construire pourrait facilement contenir 60 enfans. Réunir dans une institution le plus grand nombre d'élèves possible, a toujours été le but des hommes les plus versés dans l'art de l'instruction. On peut ainsi diviser et classer facilement les élèves, et en répartissant convenablement les travaux des professeurs, obtenir de grands avantages sous le rapport de l'ordre et de l'économie; car on pourrait alors restreindre le nombre des professeurs et établir une gradation judicieuse entre les différentes branches d'enseignement, de telle sorte que chaque professeur sera à même de consacrer tout son tems aux élèves qui lui seront confiés.

Je suis heureux de pouvoir dire que son Honneur le maire a fréquemment visité nos écoles et qu'il en est toujours sorti satisfait, aussi bien que le digne ministre de l'Eglise Méthodiste Episcopale et les autres personnes qui les ont visitées. Votre comité d'inspection a toujours loué le zèle et les efforts de notre surintendant M. G. W. Harby. Je voudrais pouvoir déterminer les parens des enfans à visiter les écoles et à examiner les élèves eux-mêmes; les professeurs seraient flattés de cette marque d'intérêt, et les visiteurs eux-mêmes pourraient ainsi apprécier les progrès de leurs enfans, et ne sauraient manquer d'en être satisfaits.

J'éprouve un juste orgueil à vous dire que la direction de vos écoles tout en ne s'écartant jamais de la plus stricte économie, est satisfait à toutes les exigences de ces institutions, et que durant toute l'année qui a expiré le 31 octobre 1845, pas un élève n'est mort, ou n'a été chassé pour mauvaise conduite.

La résolution adoptée par vos directeurs, au mois d'août, et dont le but était de placer les élèves, dont l'âge le permettrait, dans les maisons de commerce ou dans quelque autre branche d'industrie, a produit le plus heureux résultat; d'excellentes places ont été données à ceux des élèves qui en avaient besoin, tant en grande la confiance qu'on a en notre surintendant et dans la bonne administration de nos écoles.

Tout cela tourne en notre faveur, nos enfans sont tellement recherchés par les marchands et les artisans de notre ville qu'il nous a été adressé 3 demandes pour les élèves dont nous pourrons disposer. L'objet de l'instruction est de faire connaître quels sont les devoirs de la vie, et de mettre la jeunesse à même de les remplir. Il est donc nécessaire d'enseigner les éléments de quelques sciences aux enfans et je suis heureux de pouvoir dire que M. Harby a introduit dans son cours d'enseignement la partie usuelle des mathématiques, l'astronomie, la physique et la tenue des livres.

On met le plus grand soin à maintenir intacte la moralité des enfans, on tache aussi de gagner leur affection et à l'aide de la persuasion et de la douceur, en donnant des éloges à ceux qui les méritent, d'exciter parmi eux un louable esprit d'émulation: cela vaut mieux que de se montrer trop sévère—l'espoir d'une récompense encourage à l'étude les plus indolens, qui de cette sorte acquièrent graduellement l'exactitude des autres. On s'applique surtout à empêcher que l'enfant qui n'aime pas l'étude la prenne en aversion.

On excite dans son esprit une certaine curiosité et en la dirigeant convenablement, on conduit insensiblement l'élève à lui faire désirer d'acquérir de nouvelles connaissances. C'est le système généralement reconnu comme le meilleur.

P. S. WILTZ.
Président du bureau des directeurs des écoles publiques de la 3ème Municipalité.

M. Audler, au nom d'un comité spécial auquel avaient été référées les résolutions adoptées par le bureau des directeurs des écoles publiques, recommandant l'établissement d'une école dans le 4ème District, a soumis un rapport dans lequel il recommande fortement au conseil l'adoption des dites résolutions.

Après quelques débats, sur motion de M. Eustis, ce rapport a été déposé sur le bureau sujet à l'appel du Conseil.

M. Nadaud a présenté les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion, et après dispensation des règles, ont été adoptées:

Résolu que le recorder est et demeure autorisé à acheter cinquante barils de charbon pour l'usage des différens bureaux de la Municipalité.

Résolu que le comité de contrôle de la Voirie est et demeure autorisé à faire construire un abat-vent au côté est du marché du Port, semblable à ceux qui entourent les autres côtés.

Résolu qu'à dater de ce jour les ordonnances qui déclarent libre de tous droits une certaine partie du port de cette Municipalité, sont et demeurent abrogées.

Les wharfs des Magasins à tabac et celui de M. Thomas Williams, restant seuls exempts de payer des droits de levée.

Résolu que le recorder est et demeure autorisé à placer sur la levée, un des officiers de la police du jour dont le devoir sera exclusivement de maintenir l'ordre et la décence dans le port de cette municipalité.

Le président a nommé M George Eustis, membre des différens comités permanens qui suivent, viz:

Comité des Finances.
Comité de Contrôle de la Voirie.
Comité de Réclamations.
Comité de la Maison de Force.
Comité des Ecoles Publiques.

Et ce en remplacement de M. F. L. Crais, dont le siège a été déclaré vacant.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à lundi, le 17 novembre 1845, à quatre heures et demie P. M.

Pour copie conforme,
J. E. LAYET, Secrétaire.

FALLECIÓ en la noche del 6 de este mes, el señor Dn. ANTONIO ARGOTE VILLALOBOS, cónsul de España y despues de muchos años residente en esta ciudad. Sus amigos y las personas de su conocimiento estan convidados para asistir, sin otra invitacion, á su entierro que se verificará á las cuatro de esta tarde. Sus restos mortales estan espuestos en su ultima morada calle Real No. 298.

Décédé dans la nuit du 6 de ce mois, Don ANTONIO ARGOTE VILLALOBOS, ancien consul Espagnol et résidant depuis nombre d'années en cette ville où il a joui de l'estime publique. Ses amis et connaissances sont respectueusement priés d'assister (sans autre invitation), à ses funérailles qui auront lieu cet après midi à 4 heures. Le corps est exposé à sa dernière demeure, rue Royale No. 298.

Décédé hier soir, à 6 heures et demie, ARTHUR KIDEL, âgé de 7 ans, fils de M. Hubert Kidel. Les parens et amis [illegible] sont priés d'assister [illegible] sans autre invitation, [illegible] aujourd'hui à 4 heures. Le convoi partira du No. 38, rue [illegible] Carondelet où le corps est exposé.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI SOIR, 7 novembre 1845.

Le marché s'était fermé, mardi soir 4 courant, dans une inactivité générale, que motivait l'attente des nouvelles par le Great Western. Ces nouvelles, reçues dans la journée de mercredi, sans être d'une nature très favorable, sont venues nous rendre quelque animation. On verra par les ventes de coton et de farine que nous signalons plus bas quel a été leur effet immédiat sur notre place.

COTON.—Arrivé depuis le 4 du courant, de Louisiane et Mississipi, 8,746 balles; Tennessee, 3,493; &c, 194; ensemble, 12,433 balles. Expédié dans le même laps de temps, pour Liverpool, 4,631 balles; New York, 1,000; Boston, 664; Philadelphie, 860; Baltimore, 344: ensemble, 7,749 balles; ce qui fait une augmentation de 4,674 balles, et laisse en mains, y compris ce qui était à bord des navires non expédiés ce soir, un stock de 111,946 balles.

ETAT DU COTON.

1845 Septembre 1er. Stock en mains,		7,566
Reçu cette semaine,	12,433	
Arrivé antérieurement,	181,760	
		194,193
		201,759
Expédié cette semaine,	7,749	
Expédié antérieurement,	82,064	
		89,813
Stock en mains, ce soir 7 novembre		111,946

Le marché au coton s'était fermé, mardi soir, avec une disposition évidente à la baisse; on attendait pour opérer l'arrivée des nouvelles du Great Western. Leur arrivée, le mercredi 5 courant, détermina une baisse de 1/8 c; les ventes s'élevèrent ce jour-là à 1,000 balles; Jeudi, les détenteurs se montrèrent disposés à de nouvelles concessions, et les acheteurs enlevèrent 12,000 balles à une différence de 1/8 à 1/4 c. sur les prix de la veille. Aujourd'hui la demande a été bonne, le marché a repris quelque fermeté, mais les ventes n'ont atteint qu'un chiffre de 4000 balles; le total des opérations des trois derniers jours est donc de 19,000 balles, dont la plus grande partie pour l'Angleterre. Quelques lots assez considérables ont été pris pour le Nord. Nous avons changé nos cours.

Les ventes de la semaine se montent à 20,000 balles, desquelles il faut déduire 19,000 balles pour les trois derniers jours, dont voici les détails: Louisiane et Mississipi. [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

Inferior	[illegible]
Ordinary to good ordinary	[illegible]
Middling	[illegible]
Good Middling	[illegible]
Middling Fair	[illegible]
Fair	[illegible]
Good Fair	[illegible]
Good and Fine	[illegible]

TABAC.—Nous n'avons, depuis le 4 courant, aucune vente à signaler. Nous maintenons nos cours: Inferieur, 2 à 2 1/2; ordinaire, 2 3/4 à 3 1/4; bon, 3 3/4 à 4 1/4; beau, 4 3/4 à 5 1/2; choix, à 6 à 6 cents la livre.

Arrivé depuis le 4 courant, 149 boucauts. Expédié dans le même laps de temps, pour New York 190 boucauts, Boston 64, Baltimore 20, ensemble, 274 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1845—Septembre 1, Stock en mains		7,673
Arrivé cette semaine,	143	
Arrivé antérieurement,	5,671	
		5,814
		13,487
Expédié cette semaine,	274	
Expédié antérieurement,	5,885	
		6,159
Stock en mains ce soir 7 novembre,		7,328

SUCRE.—Le marché a été plus actif que lors de notre dernier rapport, du 4 courant, les ventes se sont élevées à 600 boucauts environ, aux prix de 4 1/2 à 6 c. pour les extrêmes. Nous notons une vente de 100 boucauts sur habitation à 5 [illegible]. L'abondance des arrivages pendant cette semaine a fait incliner le marché vers la baisse. Il reste en mains 120 boucauts seulement de l'ancienne récolte qui se débitent par petites parties.

MELASSE.—La demande est animée, tous les arrivages qui ont eu lieu depuis notre dernière revue ont été vendus à 21 1/2 à 22 par galon. Pas de vente sur habitation.

FARINE.—Cet article a subi d'une manière très marquée l'effet des nouvelles d'Angleterre. Dans la matinée du 5, quelques ventes ont eu lieu à $6 80, mais les prix ont bientôt éprouvé un mouvement de hausse qui a porté les qualités ordinaires jusqu'à $5 le baril. Les ventes de ce jour s'élevèrent à plus de 10,000 barils. Aujourd'hui le marché a légèrement fléchi, il n'est fait plusieurs ventes à $4 et Il nous serait difficile de fixer le cours actuel car le marché offre beaucoup de confusion; il faut fermer les opinions à [illegible] les marques de St. Louis ont été vendues de $4 12 1/2 à $4 50; ce dernier chiffre n'a été [illegible] pour le premier choix.

PRODUITS DE L'OUEST.—Le marché en général des produits de l'Ouest est toujours sans activité et languissant. Les détenteurs deviennent plus disposés à réaliser dans la crainte des arrivages. Le PORC a un peu fléchi dans ses prix, et nous donnons le mess à $14; bien qu'on ait pris en moyenne quelque chose sur de fortes parties; les petits lots obtiennent $14 25, le prime M O vaut $12 1/2 et le prime à est vendu à $10 50. Les prix du BŒUF n'ont pas varié, on en offre beaucoup de l'Ouest à $11, mais il ne se présente que peu d'acheteurs. Dans le SAINDOUX il n'a été fait quelques opérations qui ont été élevées à un taux ferme, pour compte de maisons anglaises. Les prix roulent de 7 1/2 à 8 1/2 cents.

BLE. Point de ventes; le blé commun vaut $1 10 à 1 10 et le [illegible].

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE.—Le marché est tellement inactif pour ces articles, que nous ne donnons les prix que nominalement. La toile de l'Ouest vaudrait 12 1/2 cents, et les cordes 5 à 6 1/4.

CAFE.—Les demandes ont été assez bonnes sur le chargement du Wm. Gray, 1500 sacs ont été vendus, on estime des 1800 dont nous avons déjà parlé—le tout a été payé 8 cents la livre. Nous quotons le Rio 8 cents, le vieux 7 1/2 à 7 3/4 cents.

CHANGE. Le papier est devenu très abondant sur notre marché, depuis notre dernière revue, les cours ont en conséquence subi une baisse—Londres 7 1/2 à 7 3/4 prime de prime—France 5f 25 1/2 à 5f 35 New York à 60 jours 1 1/2 à 2 p cent d'escompte. Chèque 7/8 à 1 pour cent d'escompte.

FRETS.—Le fret pour l'étranger est très ferme depuis notre dernier rapport; il y a eu [illegible] engagemens la majeure partie pour Liverpool, à 1/2 d. Le fret au cabotage n'a subi aucun changement.

FRET.

Coton pour	Liverpool	1/2d.
"	Havre	1 1/2 la livre.
"	New York	[illegible] par liv. à 92 par balles.
"	Boston	[illegible]
Tabac pour	Cowes &c.	Point.
"	Londres	pas de nav.
"	Hambourg	point de chargé
"	Liverpool	37s 6d à 40s
"	Havre	pas de charg.
"	New York	[illegible]
"	Philadelphie	$4
"	Boston	$4
Sucre et Mélasse	De la cote aux Sports du Nord point.	
"	De la ville au Nord.	[illegible]
Farine	Pour New-York	[illegible]
	Boston	[illegible]
Porc	Pour le Nord	point.
Plomb	Pour le Nord	[illegible] la ton.
"	Boston	$4 00
Chanvre	Pour New-York	[illegible]
"	Boston	[illegible]

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	de Liverpool.	d'Amérique
Caledonia, Lott	19 oct	16 n[illegible]
Britannia, Hewitt	4 nov	1 d[illegible]
Cambria, Judkins	19 nov	16 d[illegible]
Acadia, Harrison	4 déc	1 janv.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES

Navire Harriet, Rockwell, Bristol, New York, Toby & Bogart
Navire Sartelle, Taylor, New York, J E Woodruff
Barque Barrington, Saunders, Boston, Ricker & Pearson
Barque Oberlin, Balch, Boston, J P Whitney & co
Goel Hornet, Truant, Pensacola, capitaine
Goel Marie Lindsey, St Marks, capitaine
Sloop Belle, Webber, baie d'Atnasas, capitaine

ARRIVES

Brick San Miguel, Ventosa, de Malaga.
Goel Florida, Arnet, de la baie d'Arensas.
Steamer Messenger, Linford, de Cincinnati.
Steamer Bunker Hill, Steele, de Louisville.
Steamer Ald. Reed, d'Alexandria.
Steamer Creole, Hearn, de Mobile.
Steamer Rainbow, Bellock, de Bayou Sara.

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS,
Le 7 Novembre 1845.

☞ Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $5 00 cents le baril, conformément au tarif, les boulangers donneront 37 onces de pain pour 10 cents, durant la semaine prochaine, à partir de Lundi, 10 courant.

Les pains de seconde qualité 46 ou de 3 pour 10 cents, devront peser 25 pour cent, c'est-à-dire 46 1/4 onces.
8 nov E. MONTEGUT, Maire.

GARDES DE LA CITÉ—BATAILLON D'ORLEANS.
Légion de la Louisiane.
UNE assemblée préliminaire des personnes qui ont proposé la formation de cette compagnie, et de tous ceux qui désirent s'y joindre, est convoquée au salon des comités de l'Arcade de Banks, pour mardi soir, 11 du courant, à 7 heures.
Il est bien entendu que la formation de cette compagnie est basée sur celle du Bataillon sus-mentionné, lequel comprend les compagnies suivantes:
Gardes d'Orléans, capitaine Gardère.
Tirailleurs, capitaine Lambert.
Gardes de Jackson, capitaine Soulers.
7 nov—4 UN VOLONTAIRE.

A VENDRE en débarquement du navire New Hampshire, venant de Bordeaux:
90 barriques vin ordinaire,
10 demi do. vin blanc haut Sauterne,
150 paniers bouteilles vides,
25 paniers guignolet, qualité supérieure,
12 fustie de chasse.
En magasin, un assortiment de vins en caisses, à très bas prix, liqueurs, anisettes et [illegible] capsules à bouteilles.
M. V. BARRETT,
15 oct 30 et 32 Vieille Levée

ON A BESOIN de quatre hommes de couleur, forts. On préférerait des hommes accoutumés au travail d'un magasin d'entrepôt. S'adresser de suite à
EMERSON, TOURNE & Co,
1er nov 150, Tchoupitoulas.

[illegible]

SALLE CARONDELET.
Située à l'encoignure des rues St Claude et St Pierre.
TENUE PAR SIMON MEILLEUR Sen.
BALS DE SOCIÉTÉ EXCLUSIVEMENT.
LE soussigné, Directeur de la Salle Carondelet a l'honneur de prévenir le public qu'il ouvrira son Bal d'inauguration, samedi 15 du courant, et qu'à partir de mercredi 19 du courant il y aura Bal de société à la susdite salle deux fois par semaine, les mercredi et samedi jusqu'au jour du Mardi Gras. Les personnes qui désireront souscrire aux susdits bals, trouveront les listes de souscription ouvertes, en s'adressant à M. Urain Meilleur au bureau du recorder de la première municipalité, à M Simon Meilleur jr. chez M Guérin, courtier de coton, rue Royale, près de la rue du Canal, ou chez le soussigné à l'encoignure des rues St Anne et Marais.
Le prix de la souscription est d'une piastre par bal.
8 nov—16 14 19 & 22 SIMON MEILLEUR Jr.

A LOUER—Les trois MAGASINS au rez de chaussée des trois maisons rue Royale, sous les Nos. 148, 152 et 154.
Aussi—A Lafayette, DEUX ILETS DE TERRE, près du chemin à coulisse, sous les Nos. 8 et 81. On pourra les donner à bail pour plusieurs années. Pour les conditions, s'adresser à
8 nov E. SHIFF, 78 Canal.

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTI marron de mon habitation à Plaquemines, à trente milles au-dessous de la ville, le 22 juillet, mon nègre nommé STERLING-ANTHONY, qui s'appelle quelquefois Antonio. Cet esclave ne parle qu'anglais, est âgé d'environ 22 ans, taille de cinq pieds 5 à 6 pouces; il tient son corps droit, et a une jolie figure bien noire. On ne lui connait pas de marque distinctive sur le corps. Ce nègre aime à causer et est très généreux. Il est probable qu'il agira de ruse pour éviter de faire savoir à qui il appartient. Je l'ai acheté au printemps dernier à son arrivée de la rivière Rouge. Il a habité autrefois le Tennessee. La récompense susdite sera donnée à celui qui l'arrêtera et me le fera savoir.
E BAYHI,
8 nov—2d Chez Jacques Larose, Vieille Levée

$10 DE RECOMPENSE.
SONT offertes, pour l'arrestation de la négresse HANNAH, partie de mon domicile, rue Dauphine No 216, hier au soir 6 courant, vers huit heures et demie; elle emmenait avec elle son enfant Edouard âgé d'environ 3 ans.
$5 de plus seront donnés, pour l'arrestation et la conviction de l'individu qui l'a débauchée.
La dite négresse a une cicatrice à une des joues, et une autre à une des mains; elle a les cheveux très épais et courts de 5 à 6 mois. Lorsqu'elle est partie, elle portait plusieurs robes l'une sur l'autre. J DURAND,
No 25, rue de Chartres, maison Duleur, Durand & Co
8 nov 6

LETTRES de Change sur New York, de 3 à 90 jours de vue, à vendre par MURE & BARBER,
8 nov 10 Bâtisse Museum, enc Royale et Canal.

DES AVANCES seront faites sur des consignations de coton, sucre et autres produits, consignés à nos amis à New York, Boston et Baltimore
MURE & BARBER, 10 Bâtisse Museum,
8 nov enc. Royale et Canal.

DES AVANCES seront faites sur des consignations de coton et autres produits, à nos amis du Havre et à Anvers. MURE & BARBER, 10 Bâtisse Museum
8 nov enc. Royale et Canal

DES AVANCES seront faites sur des consignations de coton et autres produits, à nos amis à Liverpool et Londres. MURE & BARBER, 10 Bâtisse Museum,
8 nov enc Royale et Canal

BEURRE et Fromage—40 barillets beurre de Goshen, 1re qualité, 10 barriques fromage de Goshen, en débarquement du Silas Holmes, à vendre par
8 nov FOSDICK & BROTHER, 56 Camp

SAVON de Marseille—60 caisses savon de Marseille, 1re qualité en magasin et à vendre par L CANTIN,
8 nov 42 Gravier

INDIGO de Guatemala, en magasin et à vendre par
8 nov L. CANTIN, 42 Gravier

TABAC—40 balles en feuilles, Vuelta de Abajo, pour capes, en magasin et à vendre par
8 nov L. CANTIN, 42 Gravier

SUCRE DE LA HAVANE—150 caisses sucre blanc terré et jaune, en magasin et à vendre par
8 nov L. CANTIN 42 Gravier

A VENDRE en débarquement du navire Madison, de Marseille—40 barriques vin Bergasse; 80 do de Bandol, 90 do de Bethford; 100 caisses vin muscat; 100 do cornichons, anchois, olives et capres; quelques caisses vermicelle, anchois à l'huile; 80 paniers huile de Pignaud de 24 onces, 40 do de 20 onces; 25 do de 21 demi bouteilles; 100 paniers de 100 bouteilles vides; 25 do de [illegible]
8 nov NUMA LACOSTE, 1?3 Royale

A VENDRE en débarquement du navire Dana, de Bordeaux: Vins—St Emilion Nos. 1, 2 et 3; St. Estèphe Médoc, St Julien Médoc, Château Margaux, Sauterne et Barsac, Haut Sauterne et Haut Barsac, ordinaire à [illegible]
8 nov NUMA LACOSTE, 103 Royale

EN débarquement du navire Madison, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné—10 barriques vin rouge Bergasse; 100 paniers huile de Pignaud, 50 caisses [illegible] de Sauvageol et [illegible]
G. M. LUCAS, 30 rue Bienville

MAQUEREAUX—100 barils No. 3, 50 demi barils do, 50 barils No. 2, à vendre par L HOYLE,
8 nov 83 Commune

INSTRUCTION COMMERCIALE—MATHEMATIQUES—CLASSES DU SOIR.
LE soussigné ouvrira, lundi 10 du courant, une classe du soir pour les jeunes gens engagés dans le commerce qui désireraient faire leurs cours de mathématiques.
Le cours comprendra les trois branches ci après énoncées:
1o Une revue complète de l'arithmétique pratique et commerciale, dans laquelle on suivra le système le plus [illegible], [illegible] on enseignera [illegible] le calcul des [illegible].
2o L'exposition des symboles algébriques dans le calcul [illegible] d'arithmétique, d'après le plan de Legendre, et plus amplement expliqué dans le traité de calcul de Lacroix.
3o Un cours complet de tenue de livre en partie double.
Les deux premières branches seront enseignées par le soussigné.
La dernière le sera par un professeur des plus compétens, M. E. Eedra.
Il y aura quatre leçons par semaine, savoir: les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 7 à 9 heures du soir.
Conditions: Dix piastres par mois, payables à la fin de chaque mois.
S'adresser au Franklin High School, No 163, rue Conde.
7 nov—1m LEWIS ELKIN.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE DESSECHEMENT DE LA NLLE ORLEANS.
DES soumissions cachetées seront reçues au bureau de la Compagnie de Desséchement jusqu'au 15 courant, pour la fouille d'un canal, au centre de l'avenue [illegible] depuis le Bayou St Jean jusqu'à la rue Julie, et des dimensions suivantes, ayant cinquante pieds de large aux bords supérieurs, trente six pieds de large au fond et sept pieds de profondeur. Il y aura à creuser environ 1 mille, [illegible] prix par "acre courant", ainsi que par yarde cube. Pour plus amples détails sur le mode de paiement, s'adresser au bureau No. 15, rue Bourbon. 7 nov—8

REÇU par les derniers arrivages de France, et à vendre par LELIEVRE, libraire, encoignure Royale et Ste Anne,
Les 4 premiers volumes de l'histoire du Consulat et de l'Empire par Thiers—Relié, édition de Paris,
Psychologie physiologique par Chardel,
Le Livre des peuples et des rois,
Les lectures amusantes d'un jeune homme,
Education maternelle par Mme Tastu.
Traité des études par Rollin
Histoire universelle par D. Ségur, édition économique,
Memoires du comte de St Simon, do do
Livres sacrés d'Orient,
Traités et instructions pratiques sur le magnétisme animal par Deleuze, Despine, Dupotet, A. Gauthier, l'abbé J. J. Ricard,
L'art Culinaire, par Carême,
Grand assortiment de livres d'éducation anglais-français et en anglais,
Livres de dévotion et de lecture morale.
Livres de prière, tel que:
Paroissien romain, formulaire de prières, Ange Conducteur, Journée du Chrétien &c. &c. Depuis le prix modique de 25 cents jusqu'aux plus hauts prix élevés par la richesse des reliures.
Livres de mathématiques, sciences et arts,
Papeterie, articles de dessin, fournitures de bureaux,
Papier à lettres léger, pesant 5 gros le cahier de 6 feuilles. 5 nov

OGNONS BULBEUX DE HOLLANDE.
Importation directe—Le soussigné vient de recevoir par le navire Taglioni, du Havre, un grand assortiment de racines de fleurs bulbeuses comprenant cinquante variétés d'hyacinthes doubles et simples, tulipes, crocus, iris, lilies, polyanthus, narcisses, couronnes impériales, jonquilles, gouttes de neige doubles, anemones, hortenses, renoncules, lilas, tigrés, fleurs tigrées du Mexique, roses &c. Les prix en sont modérés. Wm. DINN,
7 nov 11, Commune

NOURRICE A LOUER—Une maîtresse très saine et très forte. S'adresser rue St Claude, No 134. 1nov

A VENDRE en débarquement du navire Madison, de Marseille:
110 caisses absynthe [Sauvajol et Brunston]
20 do kirsch, do
100 paniers bouteilles vides,
En magasin, un assortiment de vins en caisses, de $4 à 16 la caisse, liqueurs, huile d'olive, sardines.
A vendre à très bas prix par M. Vr. BARRETT,
7 nov 30, Vieille Levée

EN débarquement du navire Madison, de Marseille et à vendre par le soussigné:
300 paniers huile d'olive de Pignaud en grandes bouteilles.
300 paniers bouteilles vides.
50 caisses curaçao.
100 do absinthe, marque Sauvajol Brunston & Co.
7 nov AUGUSTE MOLIER, 90 St. Louis

CAFE—176 sacs café Rio, en débarquement du navire Hope, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
7 nov 79 Tchoupitoulas

CHAPEAUX—En soutris, soie et à poil, pour hommes, de la dernière mode de New York, chapeaux soutres, couleurs perle, noirs et gris, à larges bords et de la dernière mode, à vendre à bas prix, par
FROST & Co, 16 Magasins

BRODEQUINS ET SOULIERS—300 caisses en magasin reçus par les derniers arrivages et forment un assortiment complet, pour hommes, jeunes gens et enfans. Souliers en toutes variétés, pour dames et demoiselles. Ces chaussures sont de première qualité et seront vendues à bon marché, par FROST & Co,
7 nov 16 Magasins

INDIGO, Coques, &c—Indigo de Guatemala, Cacao de Guayaquil, et Clous de Girofles, à vendre en magasin par
7 nov TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée.

CAFE—300 sacs vieux café de gouvernement de Java, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
7 nov 26 Vieille Levée

CIGARES Havane—200 milliers petits cigares, marque d'Ugues, à vendre en magasin par
7 nov TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, jaune et brun, à vendre en magasin par
6 nov TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée

LE soussigné offre à vendre les articles suivans:
Six pipes Cognac Pelletvoisin;
[illegible] do do do;
10 barils Genièvre;
15 do Brandy;
10 do Rhum, à vendre par P. LONGIS,
6 nov 116 rue Royale.

SARDINES A L'HUILE—1500 boîtes et demi boîtes Sardines de la nouvelle pêche, de la marque bien connue B. Guilloux, en débarquement du navire Taglioni, du Havre, et à vendre à des prix réduits, par
AUG MOLIER,
4 nov 90 rue St. Louis

AVIS AUX CONFISEURS.
LE soussigné vient de recevoir par le navire Taglioni du Havre:
Un joli assortiment d'articles pour Confiseurs, se composant de pastilles, [illegible]
[illegible]
3 nov Vor. HEBERT, 149, Chartres.

M—[illegible]
Y. CHAPRAS, [illegible]

Nous appelons l'attention des capitalistes et surtout des personnes qui désirent s'établir sur de bonnes terres, fertiles et faciles, sur la vente des propriétés de M. Dugué Livaudais, annoncée pour le 1er décembre prochain. Ces terres, dont la majeure partie est située dans la localité connue sous le nom de la Vacherie, offrent de grands avantages à la spéculation.

Plusieurs belles propriétés situées à Lafayette seront aussi offertes en vente en même temps, ainsi qu'un nombre d'ESCLAVES de valeur.

Pour les détails, voir l'annonce.

☞ Quoique l'on puisse dire, nous savons que le BAUME de COLOMBIE est le seul restaurateur des cheveux sur lequel on puisse compter. Ce restaurateur a tellement réussi qu'une belle chevelure a un homme de 70 ans, résultat qui ne saurait être obtenu par aucun autre cosmétique. Il ne contient aucune des substances nuisibles qui sont dans les principaux cosmétiques de la classe des cheveux. A vendre au No 20, rue Poydras, ou l'on trouvera aussi le Baume de Corse, souverain pour la consomption et le Lochum Cordial.
[illegible] oct

RESTAURANT D'ORLEANS,
EN FACE LE THEATRE.
M. MAYER a l'honneur d'annoncer que lundi prochain, il fera l'ouverture dudit Restaurant. La régularité et l'élégance du service, le choix des mets, l'excellence des vins et liqueurs, ainsi que par le modicité des prix, il espère se concilier un honorable patronage. 23 oct—2m

AVIS—Un jeune homme qui, après avoir fait ses classes de bachelier, a continué ses études pendant plusieurs années, dans les Universités françaises et allemandes de l'Europe, désirerait entrer en qualité de précepteur, dans une famille habitant la ville ou la campagne, ou comme instituteur dans une maison d'éducation.
Il donnera les meilleures références.
Pour de plus amples renseignements s'adresser à M. John A. Merle, Consul Suisse, ou par lettre, poste restante, à A. C. Nouvelle Orléans.
31 oct—1d

UN jeune homme de cette ville, parlant anglais et français, désirerait trouver à s'employer comme teneur de livres dans une maison de commission, dans laquelle il appporterait le bénéfice qui pourrait résulter des connaissances qu'il a de la campagne. Il accepterait tout autre genre d'emploi. Ses conditions sont modérées. S'adresser à
B. V. BARRETT,
31 oct 30 Vieille Levée

ON désire louer dix NEGRES robustes pour aller travailler sur une sucrerie à la côte, près de la ville et aider à la récolte. On accordera trente piastres par mois pour chacun d'eux. S'adresser à F. GOULON,
6 nov—6 A la Banque de l'Etat

A VENDRE par les soussignés en débarquement de la barque Dana, de Bordeaux;
100 barriques vin rouges pour familles, tels que Montferrand, St Emilion No 2, et St Estèphe.
Cerises à Montmorency.
Curaçao de Hollande, grand modèle,
Marasquin, do do,
Liqueurs superfines, surfines, fines et ordinaires,
Fruits à l'eau de vie;
Cèpes en boîtes 1/2, bastes et demi boîtes;
Sardines en boîtes 1/2, 1/2 et 1/4 boîtes;
Toujours en mains et d'importations antérieures;
Vins blancs, rouges, de toutes qualités, en barriques, 1/2 barriques, bouteilles et demi bouteilles,
Vins généreux d'Espagne en caisse,
Vins Muscat Lunel et Frontignan en caisse,
Vermout de Turin en caisse et damejeanne,
Champagne;
Anisette superfine et surfine;
Eau de vie de Dantzick,
Liqueurs en cruchons porcelaine;
Bouchons pour bouteilles de toutes qualités.
30 oct F. & J LACOSTE, 105 Royale

HABILLEMENTS D'ENFANTS
LOISON & SILVESTRE reçoivent de Paris et de New York, par les navires Norman, Rubicon, Monmouth et Jeanette, un grand et bel assortiment d'habillemens pour enfans de tout âge, consistant en:
Pardessus tweed, beaver, drap et castorine,
Redingotes drap noir et bleu, fins,
Gilets ronds et bouquettes,
Vestes algériennes et bretonnes, genre nouveau.
Manteaux à basques, mode nouvelle,
Pantalons casimir, dessins, à carreaux,
Gilets satin fantaisie
Chemises, gants, bretelles et Chaussettes,
Mouchoirs de soie et cravates,
Manteaux drap doubles tartan.
LOISON & SILVESTRE, 86 Chartres

GRAINS—150 barillets graines de lin, première qualité, en débarquement du steamer Highlander, et à vendre par WOOD & SIMMONS,
7 nov 31 Magasins

DRILL—[illegible] balles de 30 pouces drills de la compagnie de Barrahville, à vendre par
7 nov WOOD & SIMMONS, 31 Magasins

DES [illegible] ballots en déchargement du navire Oxnard, à vendre par WOOD & SIMMONS,
[illegible]

VINAIGRE—50 barils vinaigre de cidre, à vendre par
FOSDICK & BROTHER,
7 n 56 Camp

CONFITURES—[illegible] caisses assorties, à vendre par
7 nov FOSDICK & BROT. 56 Camp.

VERMICELLI—10 caisses vermicelle pour les [illegible] à vendre par FOSDICK & BROTH,
56 Camp.

GUIGNOLET D'ANGERS—100 paniers et demi paniers véritable guignolet d'Angers à vendre par
7 nov AUGUSTE MOLIER, 9? St. Louis

GENIEVRE de Hollande—[pipes genièvre Meder, de la marque de l'aigle impériale, venant d'être importé, à vendre par
J. F. BERCIER & Co.
6 nov 34 Vieille Levée

RIZ CAROLINE—60 sacs riz nouveau, en débarquement du bateau à vapeur Helen, et à vendre par
J F. BERCIER & Co.
5 nov 34 Vieille Levée

TABAC—100 balles Vuelta de Abajo, pour capes et tripe, à vendre en magasin par
TROISGROS & LAMPRE,
5 nov 26 Vieille Levée

TABAC—100 balles tabac de Cuba, pour capes et tripe à vendre en magasin, par
TROISGROS & LAMPRE,
5 nov 26 Vieille Levée

SARDINES à l'huile et petit Pois—En débarquement de la barque Dana, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
500 demi boîtes sardines à l'huile;
500 quarts de boîtes do do;
50 boîtes petits pois au beurre,
50 demi boîtes do do,
CHS DUFOUR,
30 oct 11 Conti.

PATES Truffes—[illegible] en terrines, à vendre en magasin et à vendre par CHS DUFOUR,
30 oct 11 Conti

CEPES à l'Huile et Champignons—10 caisses cèpes à l'huile et Champignons en boîtes et demi boîtes à vendre par CHS DUFOUR,
30 oct 11 Conti

CHAMPAGNE—60 paniers Champagne en bouteilles et demi bouteilles, marque Dubois [illegible] à vendre par
CHS. DUFOUR, 11 Conti.
30 oct

FRAISES au Jus—6 caisses fraises au jus en magasin et à vendre par CHS DUFOUR,
30 oct 11 Conti

VINAIGRE de Vin Blanc—10 barriques vinaigre de vin blanc; 20 barils do, en magasin et à vendre par
CHS. DUFOUR, 11 Conti.
30 oct

EN débarquement de la barque Dana, de Bordeaux, 30 demi pipes eau de vie de cognac, marque J. J. Dupuy, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co,
17 & 19 St Louis

COUVERTURES Françaises—2 points très lourdes, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co,
17 & 19 St Louis

SARDINES A L'HUILE de la nouvelle pêche—400 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue B. Guilloux, à vendre à des prix réduits, par
AUGUSTE MOLIER,
30 oct—6 90 rue St. Louis

THE—Poudre et Souchong en demi caisses et boîtes de quatre livres, en débarquement du navire Union, à vendre par J W STANTON & Co,
30 oct Encoignure Magasins et Lafayette

SEAUX PEINTS—100 douzaines, à vendre par
HARVEY & COOLIDGE,
30 oct 31 rue Gravier

DIVERS—200 demi pipes et quarts de pipe Cognac de différentes marques, dito de vin d'Oporto, vin de Madère, do Sicile, &c., genièvre de Hollande, un poinçon Rhum de Ste. Croix, supérieur, un dito vieux whiskey d'Irlande; 10 barils merise, fatals et demi dito vin de Malaga, en magasin et à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
30 oct 31 Gravier

CHAMPAGNE CORDON ROUGE.
LES soussignés, seuls agents aux Etats Unis pour la vente du champagne CORDON ROUGE, viennent de recevoir un premier envoi par le navire Taglioni. Cet excellent vin, si connu en Europe, provient des caves de MM. Lanson père et fils de Reims; ils le recommandent aux amateurs d'une manière particulière, parce qu'ils sont assurés de la garantie comme pur et naturel, sans aucun mélange ou addition alcoolique. LOREILHE & Co,
31 oct Encoignure Royale et Douane

A VENDRE en débarquement du Taglioni, fromage de Gruyère supérieur, moutarde de Maille véritable, par
LOREILHE & Co,
31 oct Encoignure Royale et Douane

REÇU et à vendre en débarquement du trois mâts Dana, de Bordeaux:
1,200 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue de J Paneau de Nantes et pleinement garantie de la dernière pêche.
27 caisses fruits au jus, prunes, pêches, poires, abricots et fraises de la nouvelle récolte
12 caisses prunes et poires à l'eau de vie.
LOREILHE & Co,
31 oct Encoignure Royale et Douane

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Dana, de Bordeaux, vis à vis l'hôtel de la Monnaie:
50 barriques vin de Bordeaux.
31 oct P LONGIS, 116 Royale

ABSYNTHE SUISSE—Dernièrement reçu par le navire Rubicon, du Havre, de la marque de Dubied père et fils, et à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
31 oct 17 et 19 St. Louis

COGNAC FINE CHAMPAGNE.
7 demi pipes de J. B. Godard, 1835.
100 quartauts, de Ph. Godard & Co.
17 do de Castillon, 1838, le tout ayant droit au drawback, et à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
31 oct 17 et 19 St. Louis

EN débarquement de la barque Dana, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
40 barriques vin rouge Pauillac Médoc, 1844;
42 demi barriques vin blanc Haut Sauterne, 1840 et 1841. 31 oct G. M. LUCAS, 30 Bienville

Quincaillerie à bon marché.
LE soussigné appelle l'attention des Marchands de la ville et de la campagne, des planteurs, entrepreneurs, constructeurs, ouvriers et chefs de familles, à la vente de son stock de quincaillerie et fournitures de navires.
Ne faisant positivement du commerce de quincaillerie, je vends tout mon stock en un ou en petit détail, à des prix excessivement bas et convenables aux moyens et aux besoins de tout acheteur. VICTOR WILTZ,
4 oct—2m 48, Vieille Levée, entre Conti et Bienville

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Monmouth, de N York:
150 caisses liqueurs assorties.
50 caisses curaçao.
75 do absynthe, à vendre par P LONGIS,
1d oct 116, Royale.

EN débarquement de la barque Dana, venant de Bordeaux:
80 barriques vin rouge St. Estèphe Médoc,
20 do do de Ludon Médoc,
30 do de St. Julien Médoc, 18 demi barriques do.
10 barils vin blanc Haut Sauterne.
A vendre par B. TALAMON,
31 oct 30, St. Louis

A VANCES—Des avances seront faites sur les consignations de coton et autres produits à Messrs Isaac Low & Co, à Liverpool, ou à nos amis à Glasgow et à New York. VANCE & LEPPER,
8 nov 24 rue Bienville

L[illegible]

THEATRE D'ORLEANS.
L'ADMINISTRATION du Théâtre d'Orléans a l'honneur de prévenir le public que le tableau de location est ouvert à dater de ce jour.
Les personnes qui désireraient s'abonner sont priées de s'adresser au bureau de location du Théâtre d'Orléans.
1er novembre

HOTEL D'ORLEANS.
Rue de Chartres, entre St Louis et Toulouse,
MATHIEU GEORGES a l'honneur de prévenir Mes sieurs les habitans et les voyageurs en général, que de grandes améliorations viennent d'être faites à cet établissement, et que le mobilier en a été presque entièrement renouvelé, ce qui le rend encore plus digne de bienveillant patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour. Les soins les plus empressés seront toujours donnés aux personnes qui daigneront le visiter. Les familles y trouveront des appartements des plus confortables. Les prix de la pension y compris le logement sont depuis $1 jusqu'à $2 par jour, et au mois de $25 à $30, en raison des appartements.
La table sera servie par le poste, servie avec la plus grande propreté.
24 oct—?

A LOUER immédiatement. Une superbe magasin, situé rue de la Vieille Levée Nos. 3 entre Bienville et Conti. S'adresser à ALFRED LE BEAU
4 nov—8

A LOUER—Le magasin No. 36 rue Bienville en briques à quatre étages, à la Levée du fleuve. S'adresser au No 48 Vieille Levée au coin de la rue Conti. 4 nov 8

A LOUER à bon marché les trois étages de la maison No. 80, rue de Chartres. S'adresser à A MARCHAL, 2 rue de Chartres
30 oct

FLEURS—Le soussigné est prêt à vendre une grande quantité de fleurs qui composent ordinairement la forme des bouquets. On peut les obtenir sous le plus bref délai. Les personnes qui désireraient en obtenir pourront laisser leurs ordres au No. 11, rue de la Commune
2 sept WM. DINN.

PIANO FORTE A VENDRE. Le soussigné vient de recevoir un très beau Piano de Chickering, fait sur commande, et qu'il est autorisé à vendre strictement au prix coûtant, y compris les frais. Ceux qui peuvent avoir besoin d'un excellent piano, trouveront un avantage en s'adressant à E. JOHNS,
29 oct 110 Poydras

AUX ACHETEURS D'HABILLEMENS.
ALFRED MUNROE, No 81, rue des Magasins, reçoit en ce moment, pour bel assortiment d'HABILLEMENS POUR HOMMES [illegible]
Ce magasin n'a QU'UN PRIX qui ne varie jamais. Voici la liste d'une partie des articles qui s'y trouvent:
HABITS ET LEVITES
Habits de drap noir, français et anglais,
Lévites do do do
Levites et habits drap brun, olive et bleu,
Paletots drap noir et couleur fantaisie,
Habits de bureau, casimir noir et coloré; satinette,
Surtouts en drap noir et couleur,
Capotes de couverture, vertes, blanches, bleues et blanches,
Surtouts en mackinaw bleu, article supérieur p ur pilotes.
Paletots et surtouts en Fire-ingue,
Manteaux en drap noir et bleu,
PANTALONS
Pantalons en casimir français et anglais supérieur,
Pantalons en chamois noir, do do,
Pantalons, idem, couleur fantaisie, nouveau genre,
Pantalons tweed et satinet, nouveau genre,
GILETS.
Gilets cachemire, Velours et satinet, nouveau genre
Do velours noir et couleur, do
Do Satin noir et dessins de fantaisie, do
Do Drap noir uni et couleur et satins fantaisie, do
Do Drap noir et couleur, [illegible]
ARTICLES DE FANTAISIE, CHEMISES &c.
Un grand assortiment de chemises en toile et en coton, [illegible] et cotonnières de drap ou en mérinos, Linge d'agneau et coton [illegible] et de laine [illegible]
[illegible]
Chapeaux, bas en soie, laine, casimir, castor et autres
6 novembre ALFRED MUNROE, 81 Magasins

CHANGEMENT DE DOMICILE.
FOSDICK & BROTHER ont transporté leur domicile du No 74, rue du Camp, au No 56 dans la même rue.
4 nov

☞ LANGUE ESPAGNOLE.
CLASSE DU SOIR.
DON E GOMEZ, professeur de Littérature Espagnole a l'honneur d'annoncer au public qu'il ouvrira une CLASSE DU SOIR pour enseigner sa langue maternelle à ceux qui désirent apprendre cet idiome devenu si utile et si usuel dans les Etats-Unis.
Une connaissance parfaite de la langue et une méthode d'enseignement facile et naturelle, permettent à M. Gomez d'assurer que les élèves qui le suivront parleront l'Espagnol au bout de quatre mois.
Le prix est modéré.
M Gomez donne aussi des leçons particulières.
Pour plus amples informations s'adresser au bureau du Delta, 112, Poydras, ou au magasin de cigares 111 Chartres. 7 nov 1m

LE docteur L. DUPERRON, dentiste, a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle Orléans et ses confrères en particulier, qu'il vient de former une société avec Mr E. Comeau, dentiste de cette ville. Il prie ses personnes qui pourraient désirer ses services de venir le trouver avant le quinze de ce mois, époque à laquelle il cessera d'exercer sa profession.
Devant quitter immédiatement la Nouvelle Orléans, il prie les personnes qui auraient quelques réclamations à faire de se présenter à son cabinet, et celles qui lui sont débitrices de venir régler leurs comptes.
3 nov

UN CABRIOLET et un excellent CHEVAL à deux roues. S'adresser à la cour de M. Vaughe, encoignure Bourbon et St. Louis, ou chez L. Duperron, dentiste, 289, rue Bourbon. 3 nov

REÇU par le brick Tell, et à vendre par les soussignés 30 milliers cigares Regalias, marque la plus belle, 6 do de Trabucos, marque Esmera
11 do de Regalias, marque Esmera
20 do de Regalias, marque Lirara
174 do de Regalias, Londres, Panatelas,
Trabucos, assortis de cigares de choix.
REYNAUD, CUCULLU & Co.
25 oct 58 Tchoupitoulas

A LOUER—UN LOT DE TERRE situé à Bouligny dans le terrain de Bordeaux, appartenant au propriétaire M. D. Barilas, et ayant environ 50 pieds de face sur [illegible]. Pour les conditions, s'adresser à
25 oct LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis

A VENDRE, en bloc ou en partie ou l'installation d'un fonds d'un magasin de détail, de marchandises sèches, établi depuis quelques années au centre de cette ville. [illegible] 1/2 de marchandises étaient [illegible] vendre [illegible]. S'adresser pour les conditions à
DAVID & CHAPLA,
22 oct 58 rue de Chartres

FARINE—50 barils Eagle Mills, St. Louis,
100 dito Washington [illegible]
100 dito Mound Mills, marque Buffalo,
200 dito [illegible]
250 dito diverses marques de l'Illinois
Tous ces farines ont été fraîchement moulues, et viennent d'arriver, à vendre par
NEVILLE, TOURNE & Co,
4nov 150, Tchoupitoulas

FARINE de Seigle—20 barils farine fraîche, venant d'arriver par le navire Tennessee, de New York, et à vendre par NEVILLE, TOURNE & Co,
4 nov 150, Tchoupitoulas

A VENDRE A L'AMIABLE.
LA grande et belle PHARMACIE, située au coin des rues Royale et St. Louis. Pour les conditions de la vente ou autres informations, s'adresser aux lieux, ou à FRANCOIS LAMPRE,
5 nov—6 22 Vieille Levée

UN homme marié, âgé de 30 ans et complètement instruit aux fonctions et comptabilité commerciales, parlant un peu l'anglais, demande un emploi dans une maison de commerce. Ne trouvant deboutque sur cette terre étrangère, il se recommande à la bienveillance de Messieurs les Français, ses compatriotes. S'adresser à M. J. B. chez MM Garnier Mais rue de Chartres, ou au bureau de l'Abeille
3 nov—3

MOUTARDE—100 caisses de Louit frères, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
7 nov 30 Vieille Levée

QUININE—900 onces, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
7 nov 30 Vieille Levée

INDIGO—10 caisses Caracas et 4 dito Manille, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
7 nov 30 Vieille Levée

THE—Caisses poudre à canon, hyson, young hyson et Souchong, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
7 nov 30 Vieille Levée

HUILE de Baleine—[illegible] gallons blanc hiver, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
7 nov 30 Vieille Levée

CERISES à l'Eau de vie—30 caisses, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
7 nov 30 Vieille Levée

CORNE jaune et vert—10 caisses en poudre, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
7 nov 30 Vieille Levée

BLANC de Plomb—[illegible] caillets extra Nos. 1 et 2, à l'huile, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
7 nov 30 Vieille Levée

RUM de la Jamaïque—[illegible] poinçons, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
7 nov 30 Vieille Levée

VIN CLARET—[illegible] caisses St. Julien Médoc; 10 barriques vin claret pour familles, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
7 nov 30 Vieille Levée

A VENDRE en débarquement de la barque Dana, venant de Bordeaux par les soussignés:
3 demi pipes et 6 quarts, eau de vie de Cognac quatrième preuve, première qualité, couleur d'or et couleur de Londres.
10 quarts pipes eau de vie, deuxième preuve, vieux Cognac, très supérieur
24 barriques vin rouge premier crû de Graves.
16 demi barriques vin blanc [illegible]
JOBBY & BRASIER,
31 oct—3 10 rue Conti

EN débarquement du navire Dana, de Bordeaux:
Vins en barriques et demi barriques,
St. Emilion No 1, 2 et 3, St Estèphe Médoc,
St. Julien Médoc, Château Margaux,
Sauterne et Barsac,
Haut Sauterne et Haut Barsac,
Quelques caisses de Sardines à l'huile, de la marque Chatelin à Bouet, à vendre par
4 nov NUMA LACOSTE, 103 rue Royale

PAPIER A ENVELOPPES—100 rames, à vendre par
FOSDICK & BROTHER,
8 nov 56 Camp

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—200 rouleaux et pièces, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
5 nov 92 Tchoupitoulas

PLUMES—Un petit lot, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
5 nov 92 Tchoupitoulas

FEVES—Un petit lot de fèves blanches, venant d'arriver et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
5 nov 92 Tchoupitoulas

CHAUX—[illegible] barils du Missouri, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
5 nov 92 Tchoupitoulas

CHANVRE—[illegible] balles chanvre passé en cordes, en bon ordre pour l'expédition, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co,
5 nov 92 Tchoupitoulas

EN FAILLITE—Cour de District des Etats Unis, [illegible]
[illegible]
N. R. JENNINGS, greffier
par L. E. SIMONS, Dep greff
[illegible] oct—3 m [illegible]